

Jean-Baptiste André Godin à Alphonse Delpech, 23 novembre 1861

Auteur·e : Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

1 Fichier(s)

Informations sur le document source

Cote FG 15 (6)

Collation 1 p. (199r)

Nature du document Copie à la presse d'un manuscrit

Lieu de conservation Bibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

Citer cette page

Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888), Jean-Baptiste André Godin à Alphonse Delpech, 23 novembre 1861, Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle) consulté le 03/02/2026 sur la plate-forme EMAN :

<https://eman-archives.org/FamiliLettres/items/show/41935>

Copier

Informations sur l'édition numérique

Éditeur Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)

Présentation

Auteur·e [Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)

Date de rédaction [23 novembre 1861](#)

Lieu de rédaction Guise (Aisne)

Destinataire [Delpech, Alphonse \(1821-1902\)](#)

Lieu de destination Amiens (Somme)

Description

Résumé Godin annonce à Delpech qu'il se trouvera à Amiens mardi soir. Il indique à Delpech qu'il s'oppose à une expertise de la fonte car le litige porte sur le respect de la convention passée avec Pinart et Cie ; il explique qu'il était entendu que la fonte devait être douce à la lime et que Dewailly lui-même en a reconnu la mauvaise qualité quand il est venu à Guise. Godin demande à Delpech la confirmation que le tribunal siège mercredi.

Notes D'après la lettre de Godin à son fils Émile du 24 avril 1860, Dewailly (et non Devailly), dont il est question dans la lettre, est le directeur de Pinart et Cie.

Mots-clés

[Fonderies et manufactures "Godin"](#), [Fonte](#), [Procédure \(droit\)](#)

Personnes citées [Dewailly \[monsieur\]](#)

Lieux cités [Amiens \(Somme\)](#)

Notice créée par [Équipe du projet FamiliLettres](#) Notice créée le 14/09/2022

Dernière modification le 31/05/2023

Lundi le 23 juillet 1866

1.1.1

199
198 311.

affaires

je serai mardi soir à Opéra mais
quelque scandale que puissent être cette opinion
je ne puis partager votre avis sur
l'assassinat de Jules Guizot pour
les motifs de forces qu'il a pour
l'apprécier en principe et que je me
demande que l'assassinat est la résulté d'une
convention que j'ais pas reçue moi
même à une réunion qui aurait dû
éfaire de ma part être contradicteur.

les faits depuis nos conventions devraient
être dans le bon sens toutes les personnes
mises que comprend une habitation
de Derville est dans un état malade,
lors manquer de grande force physique
le faire constater à d'autre, devant
quarante personnes des juges du point
d'opposition ou peu de personnes si l'application
devrait être de Derville de reproduire les
faits qui ne seraient pas à ma
connaissance est un engagement que j'aurais
eu avec qu'il a fait monsieur Guizot
que de recevoir à une réunion

Guizot ayant associé aux écrits
G. et il n'a rien que monsieur affirme
dut placé en une autre partie de
monseur un message écrit

à monsieur Desgrange. Rien